

## Avis de projet

Implantation de réservoirs  
d'entreposage de matières  
premières

LES INDUSTRIES  
MCASPHALT LTÉE

---

SIN-002

NOVEMBRE 2019

Alphard

## FORMULAIRE

### Avis de projet

#### PRÉAMBULE

La section II du chapitre IV de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PEEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention de réaliser un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PEEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que son initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié au registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)).

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie qu'on les prenne en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Le guide explicatif et les formulaires qui y sont associés sont disponibles dans notre site Web à l'adresse électronique suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible sur notre site Web, à la section « Évaluations environnementales ». Notez que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. L'avis de projet doit être transmis en douze (12) copies papier et en une copie électronique à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique :

Ministère de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Notez que si votre projet est soumis à la [Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique](#), prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation

d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui déterminera si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur du projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et le lieu où sa réalisation est prévue, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale. Le cas échéant, l'avis de projet déposé par l'initiateur sera transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. Si son projet fait l'objet d'une consultation des communautés autochtones, l'initiateur en sera avisé.

## Table des matières

<b>1. Identification et coordonnées du demandeur .....</b>	<b>1</b>
1.1 Identification de l'initiateur de projet .....	1
1.2 Numéro de l'entreprise .....	1
1.3 Résolution du conseil municipal .....	1
1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet .....	1
<b>2. Présentation générale du projet .....</b>	<b>2</b>
2.1 Titre du projet .....	2
2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets .....	2
2.3 Description sommaire du projet et de variantes de réalisation .....	2
2.4 Objectifs et justification du projet .....	3
2.5 Activités connexes .....	3
<b>3. Localisation du projet et son calendrier de réalisation .....</b>	<b>4</b>
3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités .....	4
3.2 Description du site visé par le projet .....	4
3.3 Calendrier de réalisation .....	5
3.4 Plan de localisation .....	6
<b>4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones .....</b>	<b>7</b>
4.1 Activités d'information et de consultation réalisées .....	7
4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement .....	7
<b>5. Description des principaux enjeux et impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur .....</b>	<b>9</b>
5.1 Description des principaux enjeux du projet .....	9
5.2 Description des principaux impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur .....	9
5.2.1 Milieu physique .....	10
5.2.2 Milieu biologique .....	10
5.2.3 Milieu humain .....	10
<b>6. Émission de gaz à effet de serre .....</b>	<b>11</b>
6.1 Émission de gaz à effet de serre .....	11
<b>7. Autres renseignements pertinents .....</b>	<b>12</b>
7.1 Autres renseignements pertinents .....	12
<b>8. Déclaration et signature .....</b>	<b>13</b>
8.1 Déclaration et signature .....	13

## Liste des annexes

Annexe I : Plan d'aménagement

Annexe II : Plans de localisation



## 1. Identification et coordonnées du demandeur

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

<b>Nom de l'entreprise</b>	Les industries McAsphalt Ltée			
<b>Adresse civique</b>	590, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 0P5			
<b>Adresse postale</b>	8800, Shepard Avenue East, Toronto (Ontario) M1B 5R4			
<b>Signataire(s) autorisé(s) à présenter la demande</b>	Craig Smith	Directeur des Finances	416-281-8181	csmith@mcasphalt.com
	Nicolas Behm	Directeur des Opérations	819-692-5851	nbehm@mcasphalt.com

### 1.2 Numéro de l'entreprise

Le numéro d'entreprise du Québec est le 1145680139.

### 1.3 Résolution du conseil municipal

Le demandeur n'est pas une municipalité, donc aucune résolution du conseil municipal n'est annexée à cet avis de projet.

### 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

<b>Nom</b>	Groupe Alphard inc.			
<b>Adresse</b>	5570, avenue Casgrain, bureau 101, Montréal (Québec) H2T 1X9			
<b>Chargé de projet</b>	Pascale Pierre	Directrice de projet, Innovations	418-657-8020 poste 212	<a href="mailto:ppierre@alphard.com">ppierre@alphard.com</a>
<b>Description du mandat</b>	Production des documents (formulaires complétés du MELCC et plans de localisation des nouveaux réservoirs et équipements), ainsi que les études nécessaires au dépôt de l'avis de projet et de l'étude d'impact auprès du MELCC; Accompagnement pour la période de réponses aux questions et commentaires du MELCC; Accompagnement pour la période de consultations publiques si nécessaire.			

## 2. Présentation générale du projet

### 2.1 Titre du projet

Projet d'implantation de réservoirs d'entreposage de matière première territoire de la municipalité de Bécancour, dans la MRC de Bécancour.

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

*Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets votre projet est assujéti et pourquoi (atteinte du seuil par exemple).*

Le projet susmentionné est soumis à l'article 32 Construction de réservoirs d'entreposage du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, plus précisément au troisième paragraphe, qui mentionne que : « lorsque la capacité totale d'entreposage d'un lieu d'entreposage existant le 23 mars 2018 est de 10 000 m<sup>3</sup> ou plus, la construction de réservoirs qui augmenterait cette capacité d'au moins 10 000 m<sup>3</sup>, que ce seuil soit atteint à l'occasion d'un ou de plusieurs projets distincts ».

L'activité des Industries McAsphalt Ltée est l'entreposage de matière première (bitume). L'ajout des neuf (9) réservoirs augmentera la capacité d'entreposage de plus de 10 000 m<sup>3</sup> et permettra l'accès au Port de Bécancour.

### 2.3 Description sommaire du projet et de variantes de réalisation

*Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrire sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).*

Les industries McAsphalt Ltée souhaitent implanter des réservoirs d'entreposage de matière première à leur terminal de Bécancour située au 590, boulevard Arthur-Sicard. La principale matière première est le bitume.

L'augmentation de capacité d'entreposage prévue comprend l'ajout de :

- Sept (7) réservoirs d'entreposage de 5000 m<sup>3</sup> à 15 000 m<sup>3</sup> situés dans des bermes existantes et/ou nouvelles qui auront la capacité requise.
- Deux (2) réservoirs d'entreposage de 1 000 m<sup>3</sup> situés dans des bermes existantes
- Équipement de contrôle pour la ventilation et le traitement des émissions des réservoirs d'entreposage.

Il n'y a aucune construction au-delà des limites de la propriété dans le cadre du projet proposé. La construction des nouveaux réservoirs n'implique pas de déboisement et de remblayage.

Le plan d'aménagement du projet est présenté à l'annexe I.

## 2.4 Objectifs et justification du projet

*Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.*

L'objectif du projet est l'augmentation de la capacité d'entreposage de la matière première (bitume). Les industries McAsphalt Itée souhaitent mettre en place des réservoirs nécessaires à leur croissance, en utilisant des installations existantes ainsi qu'un accès au fleuve.

## 2.5 Activités connexes

*Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.*

Les activités connexes se résument à la réception et l'expédition des matières premières par camion, par train et par voie maritime.

Des chemins sur le site sont déjà en place pour permettre l'accès aux réservoirs lors de l'exploitation pour les activités d'entretien et autres.

### 3. Localisation du projet et son calendrier de réalisation

#### 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

<b>Municipalité</b>	Bécancour	
<b>MRC</b>	Bécancour	
<b>Affectation du territoire</b>	Selon le plan de zonage de la ville de Bécancour, le groupe d'usage est « industriel » (I), le numéro de la zone est 02-209. Les classes d'usage pour cette zone sont : <ul style="list-style-type: none"><li>● i1 : industriel léger;</li><li>● i2 : industriel lourd;</li><li>● p3 : communautaire – utilité publique;</li><li>● p4 : communautaire – conservation.</li></ul>	
<b>Point central ou début du projet</b>	Latitude	46° 22'29.58"N
	Longitude	72° 24'16.05"O

#### 3.2 Description du site visé par le projet

*Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.*

Le terrain appartient aux Industries McAsphalt Ltée depuis mai 2018. Aucune acquisition de nouveau terrain n'est prévue pour la réalisation de ces travaux.

Les activités des Industries McAsphalt Ltée sont compatibles avec le groupe et les classes d'usage permis dans la zone où ils sont établis.

Selon les connaissances actuelles, les composantes suivantes ont été identifiées :

- Une portion du site est dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent (carte de zonage de Bécancour);
- Treize (13) espèces floristiques et vingt-quatre (24) espèces fauniques à statut particulier ont été identifiées comme présentes ou susceptibles d'être présentes sur le territoire du PIPB<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> [http://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/installation\\_gaz\\_naturel-becancour/documents/DB3.pdf](http://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/installation_gaz_naturel-becancour/documents/DB3.pdf)



- Un site archéologique amérindien est situé à un peu plus de 300 m au nord des installations<sup>2</sup>;
- Les habitations les plus rapprochées du projet se trouvent à environ 2 kilomètres du site, soit vers le sud et l'est.

### 3.3 Calendrier de réalisation

*Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée pour chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

---

<sup>2</sup> Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) < [https://biblioisaq.mcc.gouv.qc.ca/solr-search?q=&facet=54\\_s%3A%22Centre-du-Qu%C3%A9bec%22+AND+53\\_s%3A%22B%C3%A9cancour%22+AND+52\\_s%3A%22CcFc-2+-+Monique+-+B%C3%A9cancour%22](https://biblioisaq.mcc.gouv.qc.ca/solr-search?q=&facet=54_s%3A%22Centre-du-Qu%C3%A9bec%22+AND+53_s%3A%22B%C3%A9cancour%22+AND+52_s%3A%22CcFc-2+-+Monique+-+B%C3%A9cancour%22) >

2019	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Collecte de données</b>												
Consulter les données existantes	•											
<b>Phase 1 – Avis de projet et directive</b>												
Soumission de l'avis de projet											•	
2020	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Phase 1 – Avis de projet et directive (suite)</b>												
Réception de la directive de la part du MELCC			•									
<b>Phase 2 – Étude d'impact et consultation sur les enjeux</b>												
Validation des enjeux et impacts du projet				•	•							
Porte ouverte – Présentation du projet et des impacts					•							
Dépôt de l'étude d'impact provisoire						•						
Questions et commentaire du MELCC							•	•	•			
Obtention avis de recevabilité										•		
<b>Phase 3a – Mandat du BAPE</b>												
Information publique (45 jours)										•		
Mandat du BAPE – Audience publique/médiation										•	•	•
<b>Phase 3 b – Analyse environnementale du ministère</b>												
Analyse environnementale										•	•	•
Obtention rapport MELCC												•
2021	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Phase 3a – Mandat du BAPE (suite)</b>												
Mandat du BAPE – Audience publique/médiation	•	•										
Obtention rapport du BAPE		•										
<b>Phase 3 b – Analyse environnementale du ministère (suite)</b>												
Analyse environnementale	•	•										
Obtention rapport MELCC			•									
<b>Phase 4 – Recommandation et décision</b>												
Analyse et recommandations du ministère				•	•							
Décision						•						
Autorisation du MELCC (CA)							•	•	•	•	•	•
<b>Phase 5 – Surveillance, suivi et contrôles</b>												
Construction du réservoir	À partir de 2021											

### 3.4 Plan de localisation

L'annexe II présente les plans de localisation.

## 4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones<sup>3</sup>

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

*Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, de même que les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.*

Aucune activité d'information et/ou de consultation n'a été réalisée avant le dépôt de cet avis de projet

### 4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

*Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*

Les activités d'information et de consultation pour la phase IV du « *Projet d'implantation de réservoir d'entreposage de matières premières* » seront menées conformément aux exigences de la « *Loi sur la qualité de l'environnement* ». Ainsi, l'avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet, conformément l'article 31.3.1 sera publié dans un quotidien/hebdomadaire. L'annexe 2 du « *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* » sera utilisée comme modelé pour la rédaction de cet avis.

Lorsque le ministre jugera que l'étude d'impact est recevable, un avis annonçant la période d'information publique va être publié. L'annexe 3 du « *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* » sera utilisée comme modelé pour la rédaction de cet avis.

Le tableau suivant présente les activités de consultation planifiées pendant le déroulement de l'étude d'impact environnemental. L'objectif de cette démarche sera de rendre accessible l'information sur le projet en développement de façon claire et complète, ainsi que d'obtenir les questions et commentaires des parties prenantes et du public.

---

<sup>3</sup> Pour de plus amples renseignements sur la démarche et les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant ou dès de dépôt de l'avis de projet, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide « L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'initiateur de projet », disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf>

Activités/Actions
Identification des parties intéressées concernées et prise de contact
Conception et organisation des outils d'information et de consultation imprimés et électroniques
Réunions avec les parties intéressées – Définition du projet
Première séance d'information et de consultation en portes ouvertes – Présentation générale du projet
Deuxième séance d'information et de consultation en portes ouvertes – Présentation des impacts du projet préliminaire
Mise à jour des outils suivant la réception des résultats de l'étude d'impact préliminaire
Séance d'information publique (information sur les résultats de l'étude d'impact préliminaire)

## 5. Description des principaux enjeux<sup>4</sup> et impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur

### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet, décrivez sommairement quels sont les principaux enjeux du projet.*

Les deux (2) principaux enjeux liés à la phase IV du « Projet d'implantation de réservoir d'entreposage de matière première » sont le maintien de la qualité de l'air ainsi que le maintien de la qualité de vie principalement lié à la circulation. Il est important de noter que la phase actuelle du projet consiste en une augmentation de la capacité d'entreposage ainsi qu'un accès au fleuve dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Dans le contexte d'un parc d'entreposage de bitume, un des enjeux significatifs est la manipulation (chargement/déchargement, transfert) de la matière première (bitume). Celle-ci doit être réalisée avec diligence. Par ses propriétés physico-chimiques, le bitume se solidifie en refroidissant et donc également au contact de l'air. De plus, le produit n'est pas soluble dans l'eau. Toutefois, les émissions atmosphériques (contaminants et odeurs) doivent être traitées pour assurer le maintien de la qualité de l'air.

Un autre aspect important lié aux enjeux est la circulation des camions. Les opérations devront être organisées afin de prévenir les problèmes de circulation, de maintenir les émissions de poussière et de bruit en deçà de la limite permise.

L'ajout de réservoirs entraînant une modification visuelle du paysage est également un aspect à considérer dans le maintien de la qualité de vie.

### 5.2 Description des principaux impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet, décrivez sommairement quels sont les impacts anticipés sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*

Compte tenu de l'emplacement et du stade de développement du site, voici un résumé des principaux impacts anticipés.

---

<sup>4</sup> **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

### 5.2.1 Milieu physique

Émissions à l'atmosphère (poussière et GES) lors des activités de construction et d'opérations (réception et expédition de la matière première) dues à la machinerie lourde et les camions de transport.

Lors du chargement et du déchargement de la matière première (bitume), il pourrait y avoir des émissions atmosphériques et des odeurs.

### 5.2.2 Milieu biologique

Le projet est réalisé dans le Parc Industriel de Bécancour, aucun réaménagement du territoire n'est nécessaire à la construction des réservoirs. L'anticipation des impacts sur le milieu biologique est faible.

### 5.2.3 Milieu humain

Par sa localisation, les impacts potentiels sur le milieu humain sont liés à une augmentation de la circulation en périphérie du parc industriel et une modification visuelle du paysage par l'ajout des réservoirs. Toutefois, les réservoirs à construire seraient situés au même endroit que les réservoirs existants.

## 6. Émission de gaz à effet de serre

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

*Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrire sommairement les principales sources d'émissions projetées selon les différentes phases de réalisation du projet.*

Les émissions de gaz à effet de serre susceptibles d'être entraînées par ce projet sont associées à l'utilisation de la machinerie lors de la phase de construction et à la circulation des camions sur le site lors des chargements et déchargements.

## 7. Autres renseignements pertinents

### 7.1 Autres renseignements pertinents

*Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.*

Aucun autre renseignement.





## 8. Déclaration et signature

### 8.1 Déclaration et signature

**Je déclare que :**

1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance;

2° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet ne contiennent aucun renseignement personnel en vertu de la section 1 du Chapitre III de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales ([www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca)).

NICOLAS BEHA

Prénom et nom

Signature

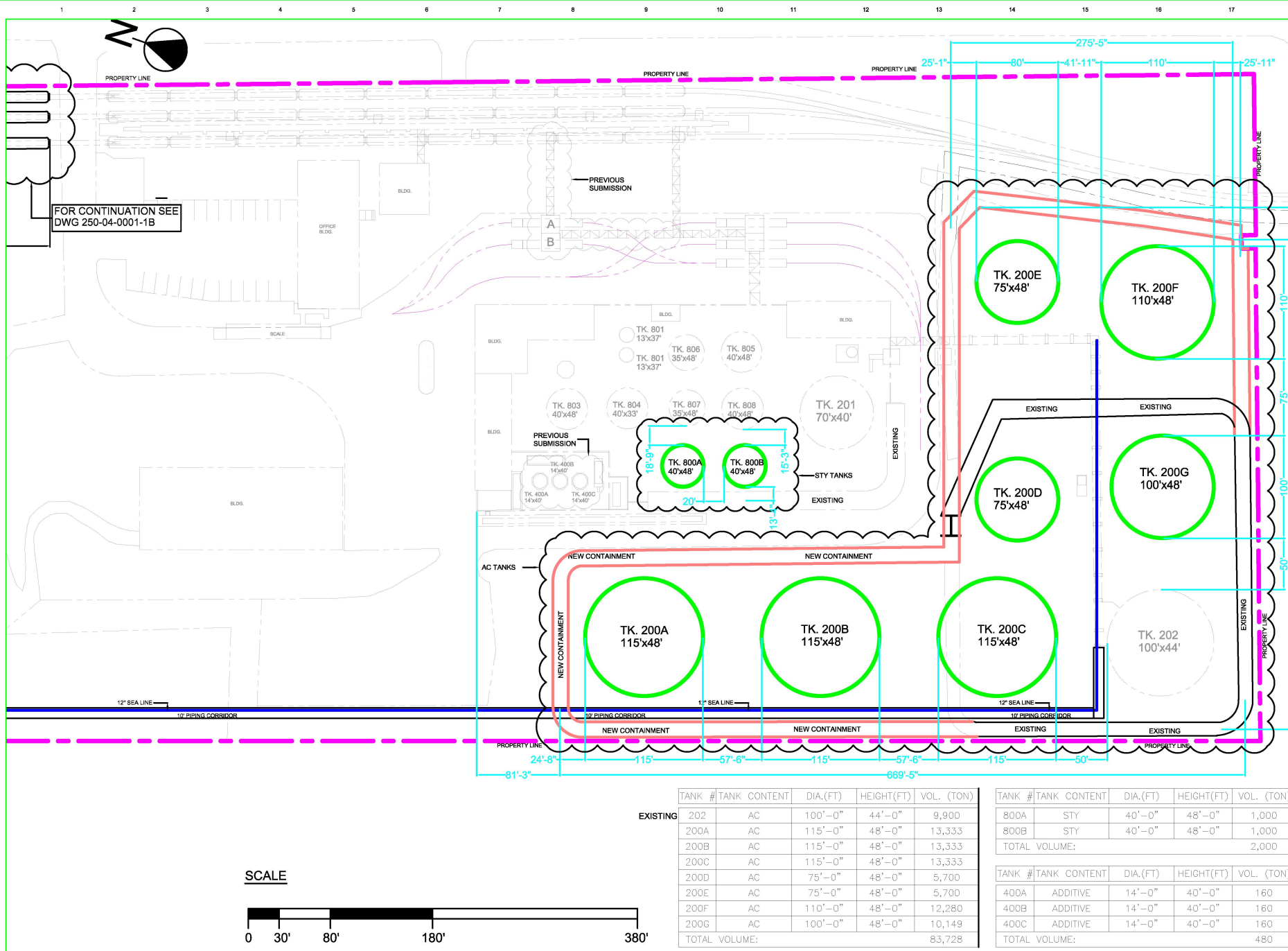
31 OCT 2019

Date



---

## Annexe I : Plans d'aménagement



REV	BY	DATE	REVISION
A2	A.G.	10OCT19	ISSUE FOR REVIEW
A3	A.G.	23OCT19	UPDATED



DRAWN	A.G.
DATE	07OCT2019
APPROVED	
SCALE	NTS
TITLE / SUMMARY	
SITE PLAN BECANCOUR EXPANSION PROJECT	
PLANT NAME	
BECANCOUR	

PLANT	DRAWING	SHT	REV
250	04-0001	1A	A3
PROJECT			

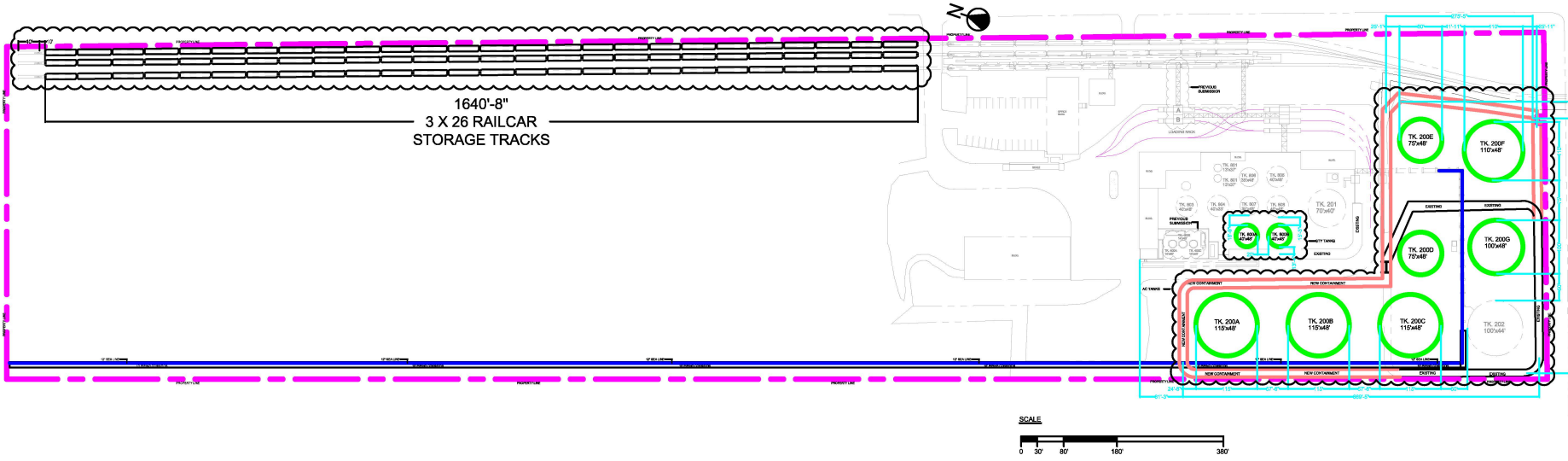
	TANK #	TANK CONTENT	DIA.(FT)	HEIGHT(FT)	VOL. (TON)
EXISTING	202	AC	100'-0"	44'-0"	9,900
	200A	AC	115'-0"	48'-0"	13,333
	200B	AC	115'-0"	48'-0"	13,333
	200C	AC	115'-0"	48'-0"	13,333
	200D	AC	75'-0"	48'-0"	5,700
	200E	AC	75'-0"	48'-0"	5,700
	200F	AC	110'-0"	48'-0"	12,280
	200G	AC	100'-0"	48'-0"	10,149
	TOTAL VOLUME:				83,728

TANK #	TANK CONTENT	DIA.(FT)	HEIGHT(FT)	VOL. (TON)
800A	STY	40'-0"	48'-0"	1,000
800B	STY	40'-0"	48'-0"	1,000
TOTAL VOLUME:				2,000

TANK #	TANK CONTENT	DIA.(FT)	HEIGHT(FT)	VOL. (TON)
400A	ADDITIVE	14'-0"	40'-0"	160
400B	ADDITIVE	14'-0"	40'-0"	160
400C	ADDITIVE	14'-0"	40'-0"	160
TOTAL VOLUME:				480

SCALE





REV	BY	DATE	REVISION
A2	A.G.	10OCT19	ISSUE FOR REVIEW
A3	A.G.	23OCT19	UPDATED



THIRD ANGLE PROJECTION

DRAWN	A.G.
DATE	07OCT2019
APPROVED	
SCALE	NTS

TITLE / SUMMARY  
SITE PLAN  
BECANCOUR EXPANSION PROJECT

PLANT NAME  
BECANCOUR

PLANT	DRAWING	SHT	REV
250	04-0001	1B	A3

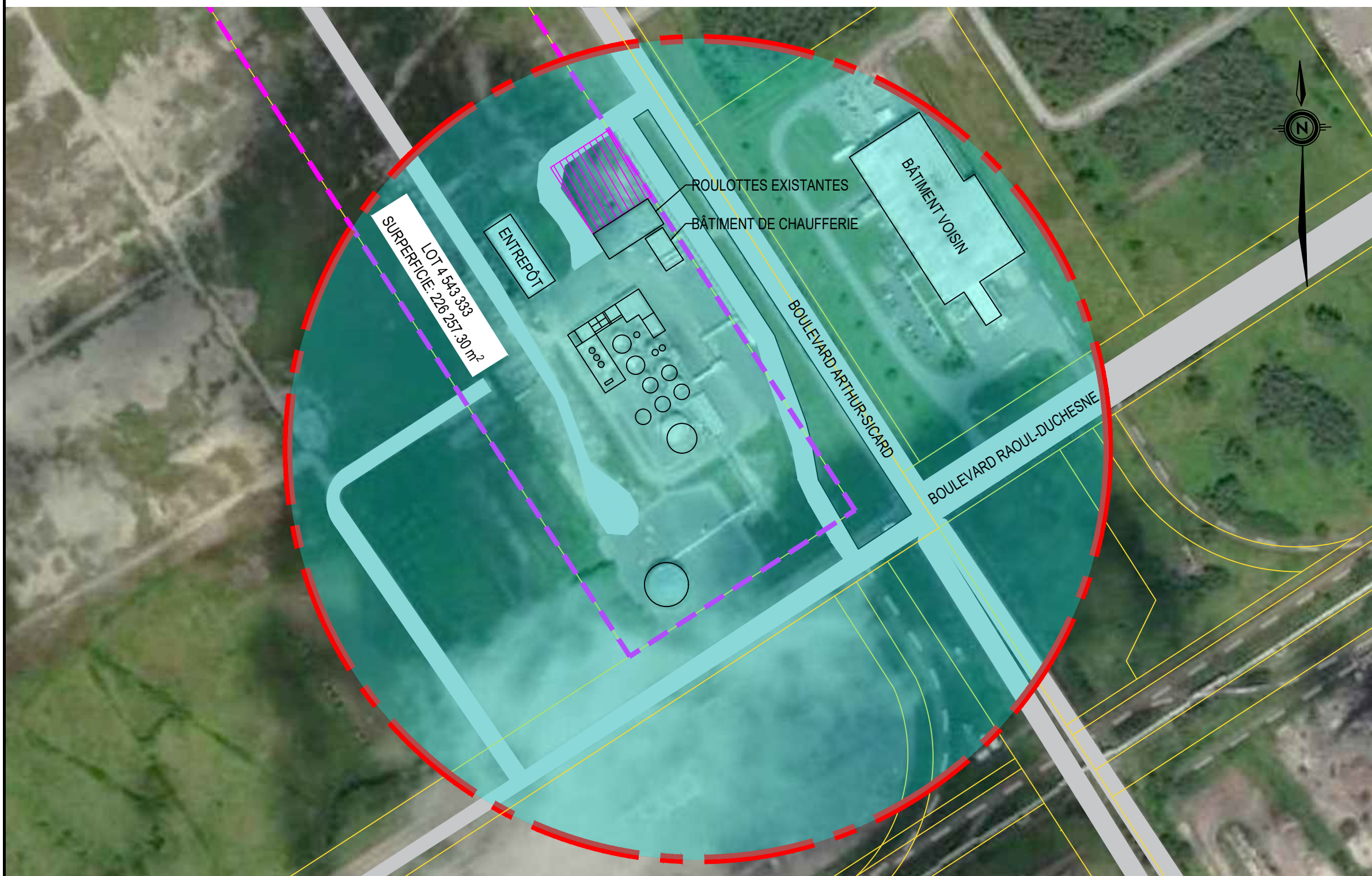
PROJECT






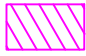

---

Annexe II : Plans de localisation





**LÉGENDE:**

-  LIMITE DE PROPRIÉTÉ
-  LIMITE DE LOT
-  RAYON DE 300 m
-  ZONE DE STATIONNEMENT
-  VOIES D'ACCÈS

**ZONAGE**

-  ZONE INDUSTRIELLE

**SOURCE:**

GOOGLE MAPS  
<https://www.google.ca/maps>

GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA VILLE DE BÉCANCOUR

PLAN DE ZONAGE DE LA VILLE DE BÉCANCOUR



**POUR AVIS DE PROJET**  
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ  
 À DES FINS DE CONSTRUCTION



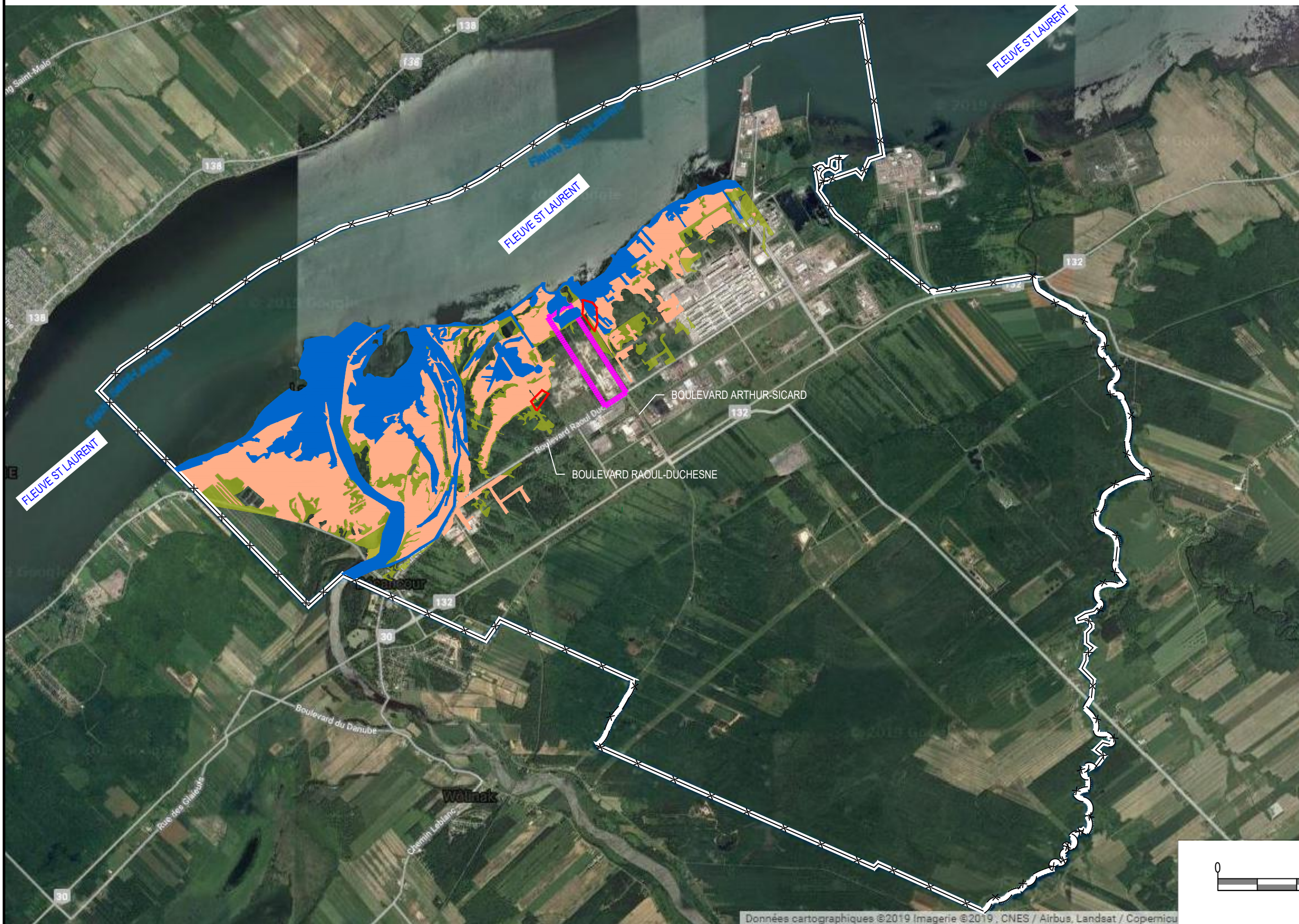
SCEAU:



PROJET: AVIS DE PROJET  
 ÉTUDE D'IMPACTS À L'ENVIRONNEMENT  
 TITRE: CARTE DE LOCALISATION ET ZONAGE  
 DANS UN RAYON DE 300 MÈTRES  
 No. PROJET: SIN-002

CONCEPTEUR: CLAUDIA LEBEAU  
 DESSINATEUR: MASSAMBA DIENG  
 VÉRIFICATEUR: PASCALE PIERRE, ING  
 PAGE: 1/2    DATE: 2019-09-20    REV: 0A





**LÉGENDE:**

- x— LIMITE DU PARC INDUSTRIEL
- LIMITE DU LOT
- LIMITES DES SITES ARCHÉOLOGIQUES
- ZONE INONDABLE**
- ZONE DE RÉCURRENCE 0 - 2 ANS
- ZONE DE GRAND COURANT (RÉCURRENCE 2 - 20 ANS)
- ZONE DE FAIBLE COURANT (RÉCURRENCE 20 - 100 ANS)

**SOURCE:**

- GOOGLE MAPS  
<https://www.google.ca/maps>
- GRANDS DOSSIERS ZONE INONDABLES 343 RCI SPIPB  
<https://www.mrcbecancour.qc.ca>
- CARTE INTERACTIVE DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR  
<https://www.spipb.com>
- LIMITES DES SITES ARCHÉOLOGIQUES  
Inventaire des sites archéologiques du Québec, Ministère de la culture et des communications.

Données cartographiques ©2019 Imagerie ©2019, CNES / Airbus, Landsat / Copernicus

**POUR AVIS DE PROJET**  
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ  
À DES FINS DE CONSTRUCTION



SCEAU:



PROJET: AVIS DE PROJET  
ÉTUDE D'IMPACTS À L'ENVIRONNEMENT  
TITRE: CARTE DE LOCALISATION ÉLARGIE  
AVEC LES ZONES INONDABLES  
No. PROJET: SIN-002

CONCEPTEUR: CLAUDIA LEBEAU  
DESSINATEUR: MASSAMBA DIENG  
VÉRIFICATEUR: PASCALE PIERRE, ING  
PAGE: 2/2    DATE: 2019-09-20    REV: 0A